



Spécial 8 mars

**Changer le monde pour changer la vie des femmes,
Changer la vie des femmes pour changer le monde !**

La CGT Educ'action soutient la Marche Mondiale des Femmes !

La Collective a été créée par des militantes au sein de la CGT Educ'action en novembre 2012. Son objectif est la prise en compte des revendications féministes dans l'Éducation nationale et l'organisation syndicale.



Sommaire :

- p.1 . Editorial
- p.2 . Loi Macron
 - . Plan pour l'égalité filles et garçons
- p.3 . Les 40 ans de l'IVG
 - . La question de l'existence des femmes dans la langue
- p.4 . Revendications
 - . Journées intersyndicales femmes
 - . Bulletin adhésion

Partout dans le monde, les femmes luttent pour leur émancipation et pour leurs droits. C'est ce que vient rappeler le 8 mars, journée internationale des droits des femmes à tous ceux et toutes celles qui auraient tendance à l'oublier. C'est aussi le sens de la quatrième édition de la Marche Mondiale des Femmes (MMF), dont la caravane féministe de la région Europe partira du Kurdistan turc le 8 mars 2015, passera par une quinzaine de pays et arrivera au Portugal le 17 octobre 2015.

Ce mouvement féministe international, altermondialiste et anticapitaliste a décidé de mettre en avant cette année les femmes Kurdes combattant pour leur indépendance, les Grecques, les Portugaises résistant aux politiques d'austérité et plus largement toutes celles qui luttent et s'organisent collectivement.

Le passage de la caravane sera l'occasion d'organiser localement des initiatives autour des 5 thèmes suivants : justice climatique, souveraineté alimentaire, violences contre les femmes, montée des extrêmes, migrations et mondialisation, travail des femmes et autonomie financière.

24 heures internationales d'actions féministes seront organisées le 24 avril 2015 pour rendre hommage au millier d'ouvrières du textile du Rana Plaza au Bangladesh, victimes de la mondialisation capitaliste et décédées dans l'effondrement de leur atelier.

Deux étapes de la MMF se dérouleront en France. Nantes accueillera les 6 et 7 juin une Agora Féministe avec débats en ateliers et manifestation. Marseille organisera une Rencontre des Femmes méditerranéennes sur le thème de l'extrême droite et des extrémismes religieux.

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous resterons en marche ! C'est le message de la MMF2015.

Parce qu'en France aussi, la crise, les politiques d'austérité, les atteintes aux services publics, notamment de santé, la précarisation du travail, les idéologies réactionnaires... atteignent de plein fouet les femmes, la CGT Educ'action appelle à participer aux manifestations organisées le 8 mars et aux initiatives de la Marche Mondiale des Femmes.



La collective femmes de la CGT Educ'action

Loi Macron, un coup dur pour les femmes

Le projet de la loi dite « Macron » a été adopté en première lecture par un coup de force, le 49-3. Cette « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », qui complète le Pacte de responsabilité, pourrait se résumer à « plus de liberté pour les patrons, moins de droits pour les salarié-e-s ».

Elle n'apportera aucune réponse à la question du chômage et ses principales mesures constituent un grave recul du droit du travail : généralisation du travail le dimanche et en soirée, facilités de licenciement, juridiction des prudhommes affaiblie, remise en cause de l'indépendance et du rôle de l'Inspection du Travail, « simplification » de la médecine du travail...

Et à cela s'ajoute la relance des privatisations, la déréglementation des transports en bus qui n'aura pour effet que d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre... La liste n'est pas exhaustive !

Et s'il y a bien une catégorie de travailleurs-euses qui vont prendre de plein fouet les conséquences d'une telle régression, ce sont bien les travailleuses !

Parce que les femmes sont majoritaires dans le secteur du commerce (environ 75 %), elles sont les premières touchées par l'extension du travail dominical¹ et en soirée.

Parce que les femmes cumulent contrats précaires, temps partiels imposés (83 %) et bas salaires (27 % d'inégalités salariales) : comment croire qu'elles ne seront pas contraintes de travailler plus pour gagner à peine plus, par nécessité financière ou pression des employeurs.

Quant à la contrepartie salariale minimum, elle n'est pas inscrite dans la loi mais sera fixée par des accords de branche, d'entreprise ou territoriaux.

Parce que les femmes assument toujours la majeure partie des tâches ménagères et éducatives, parce qu'elles représentent 75% des familles monoparentales, c'est tout leur mode de vie sociale et familiale qui est remis en

cause et leur santé menacée.

De plus, la loi Macron prévoit d'alléger les obligations de visites médicales et supprime la possibilité pour le/la médecin du travail d'émettre un avis de transformation ou de mutation du poste de travail,... serait-ce la fin de la médecine du travail ?

Parce que les employeurs, pour s'éviter d'avoir à leur charge des frais de garde d'enfants ou de retour à domicile, risquent de favoriser l'embauche d'hommes, et les femmes pourraient alors subir de nouvelles discriminations dans l'emploi et grossir le nombre des chômeuses.

Cette loi doit être retirée : c'est son contraire que nous voulons avec la réduction massive du temps de travail pour créer des emplois pour toutes et tous et avoir du temps pour vivre.

¹ Les commerces seront autorisés à ouvrir 12 dimanches par an au lieu de 5 et même tous les dimanches dans les « zones touristiques internationales »

Une généralisation des « ABCD » de l'égalité ? Plan pour l'égalité filles - garçons

Le 25 novembre 2014, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem a présenté le plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Censé remplacer les « ABCD » de l'égalité dont la CGT Educ'action demandait la généralisation en juin 2014, il est défini par la Ministre elle-même comme « plus ambitieux ».

Mais est-ce vraiment le cas ?

Certes, ce plan d'action semble généralisé, notamment en étant étendu au secondaire (y compris aux lycées), ce qui est une chose très positive, mais il accuse tout de même des manquements :

- **Les établissements privés sous contrat** ne semblent toujours pas concernés par le dispositif ; en tout cas rien ne l'indique explicitement,

- **Les formations évoquées** (hormis la sensibilisation des stagiaires en ESPE pour laquelle il n'y a pas vraiment de précision) se feront en formation à distance, notamment par le biais de la plate-forme m@gister dans le 1er degré. À la CGT Educ'action,

nous sommes contre ce procédé : nous revendiquons des formations en présentiel, pendant le temps de travail, pour que cela ne repose pas sur du bénévolat et du travail non payé,

- **Sur le site**, il semble n'y avoir aucune bibliographie à destination des professeur-e-s pour des études en cours ou à destination des BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) ou CDI. Cela montre bien une certaine frilosité face aux mouvements réactionnaires qui ont voulu faire retirer certains ouvrages de ces bibliothèques et centres de documentation,

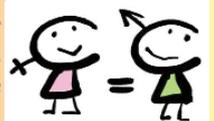
- **Les pistes pédagogiques** avancées dans le secondaire, que ce soit pour les collèges ou les lycées, ne concernent que les Lettres, l'Histoire

et éventuellement l'Éducation civique. Aucune évocation de l'éducation à la sexualité, aux relations amoureuses, et de fait à l'orientation sexuelle. A minima, la SVT doit faire partie des matières ciblées,

- **La lutte contre les LGBTphobies**, qui relèvent des mêmes stéréotypes que les inégalités femmes-hommes, apparaît comme absente de ce dispositif.

Le ministère a bel et bien cédé face aux réactionnaires qui voyaient d'un très mauvais œil plusieurs aspects des ABCD.

Il est important que notre organisation syndicale continue le combat pour l'égalité femmes-hommes, mais aussi contre toutes formes de discriminations à l'école comme dans la société.



L'IVG : Un droit pour toutes mais un droit fragilisé

La loi Veil fête ses 40 ans mais son application relève parfois du parcours du combattant.

Bien que les hôpitaux publics soient censés organiser la pratique des IVG, les injonctions de rationalisation de la santé publique par des lois successives compliquent particulièrement l'accès à ce droit.

En cause, en tout premier lieu, la loi Hôpital Patients Santé Territoire de 2009 qui a conduit à une concentration des hôpitaux et à la fermeture de centres de proximité. L'hémorragie avait débuté auparavant, cette loi l'a aggravée : en effet, selon le rapport

sur l'accès à l'IVG du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'accès à l'IVG, 130 centres auraient fermé leurs portes en l'espace de dix ans. Dans certains départements ruraux, comme en Ariège ou Lot-et-Garonne, il n'y a aucune prise en charge publique des IVG puisqu'il n'y a plus aucun centre IVG (Source Planning Familial).

Un acte peu « rentable »

Ajoutons à cela que, pour certains hôpitaux et médecins, l'acte d'IVG n'est pas « rentable ».

En effet, selon l'Ordre des médecins, l'IVG reste un acte risqué, qui nécessiterait beaucoup de contraintes (donc un coût élevé) et très peu rémunéré. Un-e médecin peut, s'il/elle juge que cela peut

être dangereux, refuser de pratiquer cet acte. L'IVG serait donc un acte déficitaire et certains hôpitaux, soucieux de rentabilité, ne souhaitant pas mobiliser trop de personnel pour cet acte, en réduiraient considérablement le nombre.

Un droit à préserver coûte que coûte

L'IVG est un droit conquis de haute lutte mais qui reste un droit fragilisé par les contraintes économiques qui nous sont imposées.

Les hôpitaux, les praticien-ne-s n'ont aucune obligation, ce qui peut laisser certaines femmes désemparées.

Cette situation est inacceptable et la CGT continuera de soutenir toutes les mobilisations en faveur de ce droit.



La sapeuse-pomprière et le sage-femme ou la question de l'existence des femmes dans la langue

Un père et son fils ont un accident.

Le père meurt. Quand le jeune garçon, blessé, arrive à l'hôpital, le chirurgien déclare: « Je ne peux pas l'opérer, c'est mon fils ! ». Pourquoi ?

Interrogé-e-s par l'institut Egaligone lors d'un micro-trottoir, peu de passant-e-s lyonnais-e-s ont trouvé la bonne réponse.

Le masculin « chirurgien » invisibilise les femmes qui exercent ce métier, alors que dans les faits, elles occupent 40 % des postes de chirurgie.

Cette expérience de rue montre bien que la langue impose des représentations. D'où l'intérêt donc d'employer le terme de chirurgienne, de boulangère et de sapeuse-pomprière si l'on tient à ce que les filles puissent se projeter dans cette fonction. Gageons qu'après une semaine de surprise, ces noms de métiers seront intégrés à notre lexique comme ceux d'infirmière et de coiffeuse.

Il semble que le rapport entre la langue et ce qu'elle donne à voir a été bien compris dans certaines circonstances, comme lorsque le titre concernait un petit nombre d'hommes parmi plusieurs femmes.

En effet, pour une poignée d'entre eux, a été créé le titre de « maïeuticien » alors qu'ils étaient en réalité sages-femmes, car une sage-femme n'est pas une femme sage, mais une personne qui possède la connaissance des femmes. Pourquoi donc avoir réactualisé l'emploi de la maïeutique ? « Femmes » dans un titre rendrait-il la fonction moins prestigieuse ?

Le terme mis à la masculinisation des noms de métiers, et plus largement de la langue, renvoie donc bien à un positionnement politique qui montre un refus de la domination patriarcale. Les ministres ne s'y sont pas trompées quand elles ont décidé en 1997 qu'elles n'acceptaient plus d'être nommées au masculin et que depuis 1986 déjà, plusieurs circulaires demandaient à toute la fonction publique de faire apparaître dans les titres la présence de la moitié féminine de l'humanité. Et contrairement à ce qu'il est plus confortable d'imaginer, l'usage de la langue française n'a pas toujours été sexiste. C'est un long combat qui explique la situation actuelle sur les noms de métiers et sur la grammaire ; et ce combat a été mené par des hommes d'in-

fluence, ce qui explique qu'ils aient quelque temps gagné la partie. Quand, au XVIIIème siècle, des grammairiens ont voulu fixer des règles, Vaugelas, l'un d'eux, en 1647, écrit : « Pour une raison qui semble être commune à toutes les langues que le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » Beauzée, en 1767 déclara : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». Visiblement, il y avait dans leurs propos la volonté assumée d'exprimer par la langue la domination masculine.

Quand on sait cela, refuser ou s'offusquer aujourd'hui qu'on mette un terme à la masculinisation de la langue - c'est-à-dire refuser que l'existence des femmes soit visible à l'écrit comme à l'oral - c'est donc s'inscrire dans cette tradition machiste, qui tue tous les jours dans le monde.

Pour aller plus loin, l'ouvrage d'Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2014

¹ Egaligone.org - ² Pour toutes celles et tous ceux qui n'auraient pas trouvé, la bonne réponse était... la mère ! - ³ Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française. Utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, éditions Champ Libre, 1981 - ⁴ Nicolas Beauzée, *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 2 vol, 1974

La CGT revendique...



Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, au travail et dans la vie.

C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités de sexe, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, pour la promotion de représentations positives des femmes au travail, dans la société, dans l'histoire.

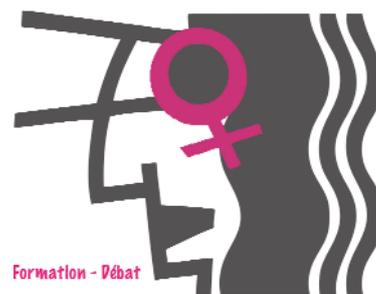
Elle se bat pour :

- L'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite ;
- Une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes sexuels ;
- L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles ;
- Une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes ;
- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité des femmes ;
- Un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour toutes les femmes ;
- L'application effective du principe "à travail de valeur égale, salaire égal" par la reconnaissance des qualifications des femmes ;
- Un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- Le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- Une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail ;
- Le respect du droit pour les femmes à disposer de leur corps et le respect du droit à l'avortement : loi sur l'IVG pleinement appliquée, prise en charge à 100 % des moyens de contraception, renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes, amélioration du nombre et de la qualité des centres d'accueil et d'interruption de grossesse.

➔ **A l'initiative de la CGT, de la FSU et de l'Union Syndicale Solidaires,**
Journées Intersyndicales Femmes les 19 et 20 mars 2015,
Bourse du travail de Saint Denis (93) - 9/11 rue Genin
Métro Porte de Paris (ligne 13)

Thèmes

- Femmes et syndicalisme en Europe
- Femmes et création artistique
- Domesticité
- Classifications professionnelles
- Echange sur l'actualité



Ce 4 pages a été écrit par la Collective avec la participation de :

Christine Bariaud, Karine Bertrand, Fabienne Bodin, Marie Buisson, Nadine Castellani, Florence Ciavrola, Pauline Schnegg, Isabelle Vuillet



4 p. Spécial
8 mars 2015

A remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

CGT Educ'ation - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr